85 / 100

C’est la valeur de l’index  Egalité femmes-hommes  chez Maisons & Cités pour l’année 2019

Cet index est calculé sur la base de 5 indicateurs :

* En matière **d’égalité de rémunération,** Maisons & Cités obtient le score maximal de 40 points, ce qui signifie qu’il n’y a aucun écart de salaire entre les femmes et les hommes à catégorie et âge comparables.
* Concernant **la répartition des augmentations individuelles,** le maximum de 20 points est accordé si l’entreprise a augmenté autant d’hommes que de femmes, à 2% près ou à 2 personnes près.

La proportion de femmes qui en ont bénéficié étant plus importante que celle des hommes, le score obtenu pour cet indicateur est de 10 sur les 20 points possibles.

* L’indicateur **de taux de promotions entre les femmes et les hommes** a pour objectif de lever les freins à l’ascension professionnelle des femmes (plafond de verre). Le maximum de 15 points est accordé si l’entreprise a promu autant de femmes que d’hommes, à 2% près ou à 2 personnes près.

Maisons & Cités obtient le nombre maximum de points prévus à cet effet, soit 15 points.

* Les femmes **de retour de congé maternité** doivent bénéficier d’une augmentation à leur retour de congé maternité, dès lors que des augmentations ont été données en leur absence dans la même catégorie professionnelle.

Maisons & Cités obtient la note maximale de 15 pour cet indicateur.

* Trois femmes figurent parmi les bénéficiaires des **dix plus hautes rémunérations au sein de Maisons & Cités. Ce résultat aboutit à une valorisation à hauteur de 5 points sur un maximum de 10.**

**L’objectif est d’assurer à tous les échelons hiérarchiques, et notamment aux postes de direction, une représentation plus équilibrée des deux sexes.**

Ainsi, avec une valeur de l’index 2019 de 85/100, Maisons & Cités enregistre des résultats en progression par rapport à l’année précédente (en 2018, la valeur de l’index était de 79/100).

Ces résultats confirment l’engagement de Maisons & Cités au travers de ses différentes actions de sa volonté à faire progresser l’équité et l’égalité entre tous ses collaborateurs.